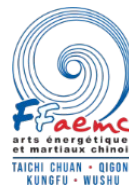




# INSCRIPTION A LA SECTION TAICHI CHUAN DE LA VSOP D'OZOIR LA FERRIERE



[www.taichiozoir.fr](http://www.taichiozoir.fr)

**SAISON 2024 – 2025**

**Formulaire d'inscription à remettre au club**

Les cours de TAICHI CHUAN (école YANG style TUNG) , sont assurés par le Professeur Serge HONG et débuteront le lundi 02 septembre 2024 au gymnase Anquetil à Ozoir-La-Ferrière (77330).

## Tenue pour la pratique du Tai Chi Chuan \_\_\_\_\_

Pour les débutants, la première année, une tenue confortable et correcte est acceptée :

- Tennis ou chaussons à semelles plates uniquement réservés à la pratique en salle ;
- Pantalon - jogging (aucune partie des jambes ne devra être visible)
- Pour le buste : manches longues, col fermé, doit couvrir le haut du pantalon.

A partir de la 2ème année de pratique, la tenue traditionnelle Chinoise pour la pratique du TaiChi Chuan est exigée.

## Informations personnelles de l'Adhérent \_\_\_\_\_

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Genre :
Adresse :	
Code postal	Ville
Courriel :	Téléphone :

## Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) \_\_\_\_\_

Je consens à l'enregistrement de mes données personnelles par la Section TaiChi Chuan dans son fichier informatique ou tout autre support. Leur utilisation est strictement limitée aux échanges avec les adhérents et la Fédération. Aucune autre utilisation de ces données ne sera faite. Elles resteront strictement confidentielles sous la responsabilité des membres du bureau de la section de TaiChi Chuan.

Chaque adhérent dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

Conditions d'utilisation des données, je donne mon accord pour :

- L'utilisation de mon droit à l'image
- Recevoir la lettre d'informations fédérale
- Recevoir des offres commerciales

*Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à [dpo@faemc.fr](mailto:dpo@faemc.fr).*

## Horaires des cours et formules

### DEBUTANTS :

• lundi	20h30-22h	Plateau gymnase Anquetil
• mardi	10h30-12h	Salle polyvalente - gymnase Brèche aux Loups
• jeudi	14h-15h30	Salle polyvalente - gymnase Brèche aux Loups

### CONFIRMES :

• mercredi	20h30-22h	Plateau gymnase Anquetil
------------	-----------	--------------------------

### 4 formules proposées :

- débutant : 1 cours de 1h30 hebdo – créneau au choix
- débutant : 2 cours de 1h30 hebdo – créneaux au choix
- débutant : 3 cours de 1h30 hebdo
- confirmé : 1 cours de 1h30 le mercredi et accès libre à tous les créneaux débutants

Deux cours d'essai gratuits sont accordés avant toute inscription définitive et prise de licence auprès de la Fédération

## Tarifs

Le tarif Couple/Famille est appliqué à partir de 2 personnes d'un même foyer.

Le paiement échelonné se fait par chèques qui sont remis en banque en octobre, décembre, février & avril.

<b>TARIF saison 2024 - 2025</b>		<b>PAIEMENT EN 1 FOIS</b>		<b>Paiement en 2 fois</b>		<b>Paiement en 3 fois</b>		<b>Paiement en 4 fois</b>	
<b>Licence et Assurance Comprises</b>		<b>INDIVIDUEL (Tarif Adhérent)</b>		<b>INDIVIDUEL (Tarif Adhérent)</b>		<b>INDIVIDUEL (Tarif Adhérent)</b>		<b>INDIVIDUEL (Tarif Adhérent)</b>	
<b>DEBUTANTS</b>				Chèque 1	Chèque 2	Chèques 1 - 2	Chèque 3	Chèques 1 - 2 - 3	Chèque 4
1 cours hebdo de 1,5h	<b>245,00 €</b>	<b>123,00 €</b>	<b>122,00 €</b>	<b>82,00 €</b>	<b>81,00 €</b>	<b>62,00 €</b>	<b>59,00 €</b>		
2 cours hebdo de 1,5h	<b>255,00 €</b>	<b>128,00 €</b>	<b>127,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>64,00 €</b>	<b>63,00 €</b>		
3 cours hebdo de 1,5h	<b>255,00 €</b>	<b>128,00 €</b>	<b>127,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>64,00 €</b>	<b>63,00 €</b>		
<b>CONFIRMES</b>									
1 cours hebdo de 1,5h et accès libre à tous les cours débutants	<b>280,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>95,00 €</b>	<b>90,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>70,00 €</b>		
<b>TARIF saison 2024 - 2025</b>		<b>PAIEMENT EN 1 FOIS</b>		<b>Paiement en 2 fois</b>		<b>Paiement en 3 fois</b>		<b>Paiement en 4 fois</b>	
<b>Licence et Assurance Comprises</b>		<b>COUPLE/FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>		<b>COUPLE/FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>		<b>FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>	<b>FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>	<b>FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>	<b>FAMILLE (Tarif par adhérent)</b>
<b>DEBUTANTS</b>				Chèque 1	Chèque 2	Chèques 1 - 2	Chèque 3	Chèques 1 - 2 - 3	Chèque 4
1 cours hebdo de 1,5h	<b>220,00 €</b>	<b>110,00 €</b>	<b>110,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>72,00 €</b>	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>		
2 cours hebdo de 1,5h	<b>229,00 €</b>	<b>115,00 €</b>	<b>114,00 €</b>	<b>77,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>58,00 €</b>	<b>55,00 €</b>		
3 cours hebdo de 1,5h	<b>229,00 €</b>	<b>115,00 €</b>	<b>114,00 €</b>	<b>77,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>58,00 €</b>	<b>55,00 €</b>		
<b>CONFIRMES</b>									
1 cours hebdo de 1,5h et accès libre à tous les cours débutants	<b>252,00 €</b>	<b>126,00 €</b>	<b>126,00 €</b>	<b>84,00 €</b>	<b>84,00 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>63,00 €</b>		

## Choix de la formule et règlement de la cotisation \_\_\_\_\_

### FORMULE SOUSCRITE :

Individuel

Famille

1,5H : créneau du \_\_\_\_\_

2x1,5H : créneaux du \_\_\_\_\_ & du \_\_\_\_\_

3x1.5H

Confirmé

MONTANT DE LA COTISATION \_\_\_\_\_ €

Paiement par chèque (voir grilles) à l'ordre de « VSOP – Section TAI JI QUAN » :

CHEQUE 1 (octobre)	CHEQUE 2 (décembre)	CHEQUE 3 (février)	CHEQUE 4 (avril)

Paiement par virement (pour la totalité du tarif de la saison) – RIB sur demande ou sur le site

[www.taichiozoir.fr](http://www.taichiozoir.fr)

## Licence & assurance \_\_\_\_\_

**Le tarif ci-dessus inclus la licence de la FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois) se montant à 35€**

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFAEMC auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE Sport. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties et des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base.

Lesdites garanties du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur le site [www.ffaemc.fr](http://www.ffaemc.fr) ou auprès des dirigeants de la section.

## Certificat médical \_\_\_\_\_

### Vous avez plus de 18 ans

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la prise de licence **sauf pour participer à une compétition.**

**Toutefois, pour adhérer à la Section TaiChi d'Ozoir, chaque adhérent doit évaluer lui-même son état de santé, et en cas de doute ou de nécessité : prendre un rendez-vous avec un médecin pour valider qu'il n'existe aucune contre-indication le concernant pour la pratique du TAICHI.**

**En cas de contre-indication identifiée avant la prise de licence, l'adhérent devra s'abstenir de toute inscription à la Section TaiChi.**

**En cas de contre-indication identifiée en cours de saison, l'adhérent devra en informer immédiatement le Président et le Professeur, et devra s'abstenir de venir aux cours.**

(les conditions de remboursement seront alors examinées avec le bureau de la Section de TaiChi).

### Vous avez moins de 18 ans

Vous remplissez le questionnaire de santé pour personnes mineures (-18 ans)

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions

J'atteste avoir répondu OUI à une ou plusieurs questions

Je dois consulter un médecin pour qu'il m'examine et je dois fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour prendre ma licence.

J'atteste avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

## Signature \_\_\_\_\_

<b>Date :</b> <b>Signature de l'adhérent</b> <b>(ou du représentant</b> <b>légal)</b>	
--	--

L'adhérent doit remettre ce formulaire à son club qui devra le conserver durant 3 saisons sportives afin de pouvoir le présenter sur demande de l'assureur ou de la FFAEMC. Il est inutile de le transmettre à la FFAEMC lors des commandes de licences. **Le club saisit ensuite la demande de licence sur son espace dirigeant ([panda.ffaemc.fr](http://panda.ffaemc.fr))** ou, à défaut, via les formulaires RCL et DC vierges.

L'adhérent s'engage à respecter les statuts et règlements de son club ainsi que les statuts et règlements de la FFAEMC.